

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt deux, le mardi vingt deux novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2022-45 : Projet de constructions de logements à Limeyrat par Périgord Habitat

Monsieur le Maire expose :

Périgord Habitat a réalisé une étude de faisabilité pour la construction de pavillons : cette prospection porte sur le terrain de la commune près du lotissement des Lilas et sur le terrain de M. et Mme Bousquet près du lotissement des Iris. Elle prévoit la possibilité de construire jusqu'à 14 logements en plusieurs étapes. Une première tranche pourrait concerner la réalisation de 5 ou 6 pavillons. La construction sur le terrain communal de plus de 3 maisons nécessite la création d'une voirie et chaque emplacement nécessite la réalisation d'un talutage en raison de la déclivité du terrain et de l'obligation de respecter les normes d'accessibilité.

Le Conseil municipal doit donner une réponse sur l'emplacement retenu pour les premières constructions.

Le Conseil **décide** à l'unanimité de l'acquisition par la commune du terrain de M. et Mme Bousquet, contigu au lotissement des Iris, pour la construction de 4 pavillons et souhaite la construction de 3 pavillons sur le terrain communal contigu au lotissement des Lilas où 2 pavillons neufs doivent remplacer ceux qui ont été détruits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 24 janvier 2023

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023